

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**- 8 NOV. 2022**

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-088**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

**OBJET : Budget annexe SPIC CENTRE DE LOISIRS LA FORGE BP 2022 : Vote d'une décision modificative n°1.**

VU la délibération n° MA-DEL-2022-033 du 30/03/2022 portant approbation du Budget Annexe 2022 SPIC Centre de Loisirs La Forge,

VU la création d'un nouveau site internet au Centre de Loisirs La Forge,

CONSIDERANT que la facture s'élève à 2.926,08 euros et que le paiement s'effectue au chapitre 20,

CONSIDERANT qu'Aucune prévision budgétaire n'ayant été inscrite au chapitre 20, une décision modificative est nécessaire.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 faisant intervenir un virement de crédit de 3.000,00 € du chapitre 21 Immobilisations Corporelles au Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles.

Ce virement ne fait intervenir que la section d'investissement en dépenses :

| Section d'Investissement | BP 2022          | DM n°1    | BP 2022 + DM N°1 |
|--------------------------|------------------|-----------|------------------|
| Chap. 21                 | 16.508,00        | -3.000,00 | 13.508,00        |
| Chap. 20                 | 0,00             | +3.000,00 | 3.000,00         |
| <b>Total dépenses</b>    | <b>16.508,00</b> |           | <b>16.508,00</b> |

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

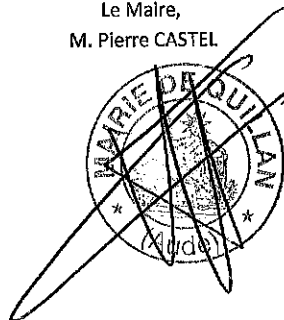
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2022-088****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-11-08T09-12-54.00 ( MI240958461 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-088-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Budget annexe SPIC CENTRE DE LOISIRS LA FORTUNE DP 2022  
: Vote d'une décision modificative n.1.**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. FINANCES LOCALES**Acte :** [MA-DEL-2022-088.PDF](#)

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| <b>Préparé</b>             | Date <b>08/11/22 à 09:12</b> |
| <b>Transmis</b>            | Date <b>08/11/22 à 09:12</b> |
| <b>Accusé de réception</b> | Date <b>08/11/22 à 09:18</b> |

|                                 |
|---------------------------------|
| Par <b><u>ROUJOU Carole</u></b> |
| Par <b><u>ROUJOU Carole</u></b> |